

# Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

LES ANNONCES SONT REÇUES :  
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard,  
rue Pavillon et dans nos bureaux,  
A PARIS : à l'Agence Havas, place de  
la Bourse, 8.  
ABONNEMENTS :  
B.-du-Rh. et départem. 3 mois 6 mois 1 an  
nouveaux limitrophes. 8 fr. 15 fr. 28 fr.  
France et Colonies... 9 fr. 17 fr. 32 fr.  
Etranger... 12 fr. 22 fr. 40 fr.  
Les abonnements partent du 1er  
et du 16 de chaque mois

## L'Austro-Allemagne et la Pologne

Les empires du Centre viennent de prendre de nouvelles mesures relatives à l'organisation de la Pologne. A la même date, deux décrets rédigés dans les mêmes termes ont été signés l'un par l'empereur Guillaume et l'autre par l'empereur Charles. Par ces décrets, et par les lettres-patentes qui les accompagnent, les deux souverains confient le pouvoir supérieur à dans le royaume de Pologne à un Conseil de régence, à sous réserve des droits des puissances d'occupation, jusqu'au moment où ce pouvoir sera transféré à un roi ou à un régent.

Le Conseil de régence sera composé de trois membres nommés par l'Austro-Allemagne et son pouvoir s'exercera avec la collaboration du Conseil d'Etat. Il faudra compter en tous les cas avec l'autorité toujours prépondérante des gouverneurs généraux représentant les puissances d'occupation : le général von Beseler, gouverneur de Varsovie au nom de l'Allemagne, et le comte Szeptycki, gouverneur de Lublin au nom de l'Autriche-Hongrie. Ces deux hauts-fonctionnaires resteront en somme les véritables maîtres des deux parties de la Pologne russe occupées par les armées austro-boches.

Les deux comités de Vienne et de Berlin s'excusent hypocritement de ne point se trouver encore en mesure d'octroyer la liberté à la malheureuse Pologne.

« Les dures conditions de la guerre, déclarent-ils sur un ton doucereux, ne permettent ni qu'un roi donne, dès maintenant, un nouveau lustre à l'ancienne couronne polonaise, ni qu'un Parlement polonais, élu par le suffrage universel et direct, entreprenne des délibérations pour le bien public. » Pour l'heure, les empires du Centre se bornent donc à offrir aux populations vivantes sous leur joug la dérisoire amorce de quelques vagues concessions de pure forme. Ils créent à grand renfort de réclame impériale ce Conseil de régence qui ne pourra être qu'un organisme à leur dévotion puisque ses membres seront nommés par l'Austro-Allemagne et puisqu'ils n'auront d'autre latitude que celle d'exercer un semblant de pouvoir sous la domination des deux gouverneurs.

Au fond, il n'y a rien de changé à la servitude de la Pologne : il n'y a que deux décrets de plus.

Ces décrets nouveaux ne réussiront pas plus que les précédents à obtenir des Polonais qu'ils se résignent au régime d'oppression mal déguisée que les empires de proie prétendent leur faire accepter en douceur.

Ce régime trouva sa première forme d'organisation dans le fameux manifeste du 5 novembre 1916 complété par l'ordonnance du 26 novembre. A cette époque, on s'en souvient, l'Austro-Allemagne se livra à une de ces manifestations théâtrales auxquelles nous sommes habitués depuis les débuts de la guerre : elle feignit d'accorder à la Pologne russe son autonomie et elle proclama effectivement cette autonomie en le solennel langage que l'on sait. Bien entendu, ce n'était là qu'une grossière comédie dont personne ne consentit à être dupe, à commencer par les premiers intéressés, c'est-à-dire par les Polonais eux-mêmes.

L'Austro-Allemagne libérait la Pologne russe du joug tsariste mais elle ne faisait en réalité que substituer un joug à l'autre : le but qu'elle visait était de soumettre à la domination de Berlin et de Vienne les territoires qui venaient d'être arrachés à la Russie. Les Polonais ne seraient plus les esclaves du tsarisme, à la condition de devenir les esclaves de l'Austro-Allemagne. Les nouveaux oppresseurs accordèrent pour la forme l'institution d'un Conseil d'Etat composé de membres triés sur le volet et dont ils allaient se servir pour organiser leur domination sur les terres conquises. Puis ils s'efforcèrent de recruter parmi leurs nouveaux sujets une armée qu'ils entendaient mettre au service de la coalition boche.

Les efforts les plus laborieux furent prodigués durant plusieurs mois en vue d'assurer le succès de cette belle combinaison.

## LE CABINET PAINLEVÉ DEVANT LES CHAMBRES

### La Déclaration ministérielle

C'est en coordonnant les forces morales et matérielles du pays et celles de tous ses alliés que la France vaincra.

Paris, 18 Septembre.  
Voici le texte de la déclaration ministérielle lue à la Chambre par M. Painlevé, président du Conseil, et au Sénat par M. Raoul Péret, ministre de la Justice :

Messieurs,  
L'heure n'est ni aux longs discours, ni aux longs programmes. Rassembler toutes les forces matérielles et morales de la nation pour la phase suprême de la lutte, c'est le devoir auquel le gouvernement doit et veut se consacrer tout entier.

La guerre, à mesure qu'elle se prolonge, exige de tous une abnégation plus complète et un plus grand esprit de sacrifice ; plus nous approchons du terme, plus la résistance morale de la nation deviendra l'élément essentiel de la victoire. C'est contre cette résistance morale que nos ennemis, n'ayant pu nous vaincre sur les champs de bataille, annoncent qu'ils vont redoubler d'efforts.

CONTRE LES MENEES PACIFISTES  
Au gouvernement de redoubler de vigilance contre ces entreprises insidieuses et d'énergie contre ceux qui s'y prêtent. Dans les instructions données comme dans celles qui pourraient suivre, la justice suivra son cours sans hésitation, sans faiblesse, sans qu'il soit tenu compte d'aucune considération de personnes. Quiconque se fait le complice de l'ennemi doit subir la rigueur des lois. Le gouvernement compte sur le patriotisme de tous et sur la discipline nécessaire de l'opinion, pour que la justice accomplisse son œuvre dans le calme et la dignité, et qu'elle soit soustraite aux généralisations imprudentes, aux récriminations tendancieuses, aux polémiques violentes des partis.

Quelle qu'en soit l'issue, ces tristes affaires ne sauraient atteindre aucun parti. Mais il n'est point de manœuvres de l'ennemi, il n'est point de défaillances individuelles qui puissent détourner la France de son indéfectible résolution. Cette résolution, elle s'inspire des plus hautes traditions de notre race, de ces principes généraux de liberté que la Révolution a semés à travers les peuples et qui rassemblent aujourd'hui contre l'impérialisme allemand l'univers civilisé.

LA FRANCE SE BAT POUR UN IDEAL  
Si la France poursuit cette guerre, ce n'est ni pour conquérir, ni pour se venger, c'est pour défendre sa liberté et son indépendance en même temps que la liberté et l'indépendance du monde. Ses revendications sont celles d'un droit même, elles sont indépendantes de tout sort de batailles. Elles le proclament solennellement en 1871, alors qu'elle était vaincue ; elle les proclame aujourd'hui quelle a fait sentir à ses agresseurs le poids de ses armes :

« Réparation de l'Alsace-Lorraine ;  
Réparation de nos juges et de nos ruines causés par l'ennemi ;  
Conclusion d'une paix, paix qui ne soit pas une paix de contrainte et de violence renfermant en elle-même le germe de guerres prochaines, mais une paix juste où aucun peuple puissant ou faible ne soit opprimé, une paix où des garanties efficaces protègent la Société des nations contre toute agression d'une dentée elle-même.

Tels sont les nobles buts de guerre de la France, si on peut parler de buts de guerre, quand il s'agit d'une nation qui, pendant quarante-quatre ans, malgré ses blessures ouvertes, a tout fait pour éviter à l'humanité les horreurs de la guerre.

Tant que ces buts ne seront pas atteints, la France continuera de combattre. Certes, prolonger la guerre un jour de trop ce serait commettre le plus grand crime de l'histoire, mais l'interrompre un jour trop tôt, serait livrer la France au plus dégradant des servages, à un régime matériel et moral dont rien ne la délivrerait plus. Voilà ce que sait chaque soldat dans nos tranchées, chaque ouvrier, chaque paysan dans son atelier ou sur son sillon. C'est là ce qui fait l'union indissoluble du pays à travers les épreuves, c'est le secret de cette discipline dans la liberté qui s'oppose victorieusement à la force brutale du militarisme allemand.

Cette discipline faite de raison et de confiance mutuelle, les gouvernements antérieurs l'ont maintenue durant trois années. Le gouvernement actuel n'en conçoit pas d'autre.

LA DISCIPLINE DU PAYS  
Mais ce ne sont pas seulement les volontés, ce sont toutes les forces matérielles du pays qu'il faut tendre vers ce but unique : la guerre. La défense nationale est un bloc qui ne se laisse pas fragmenter ; effectifs, munitions, ravitaillement, transports, approvisionnement en armes, tout doit apporter de son côté sa contribution et être étroitement lié aux autres. On n'en peut venir à bout que par un vaste effort de coordination et de synthèse qui, comparant les besoins et les possibilités,

## LA GUERRE

### L'Artillerie reste active sur la rive droite de la Meuse

Sur tout le reste de notre front, coups de main et petits engagements

Paris, 18 Septembre.  
Après avoir tenu au ministère de la Guerre un Conseil de Cabinet, les ministres se sont réunis à onze heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le président du Conseil a donné lecture de la déclaration ministérielle qui a été approuvée.

Le Conseil a décidé de demander à la Chambre, après le débat d'aujourd'hui, de réserver chaque semaine les séances du vendredi à la discussion des interpellations. Les autres séances devant être consacrées à l'examen des projets de propositions inscrites à l'ordre du jour, en particulier la loi des pensions.

Le gouvernement demandera en outre à la Chambre de fixer à lundi le vote des douzièmes provisoires pour le quatrième trimestre de l'exercice 1917.

## LA SITUATION

### De notre correspondant particulier

Paris, 18 Septembre.  
On a parlé, ces jours-ci, et il paraît que dans certains milieux on manifeste à ce sujet quelque appréhension, de l'éventualité d'une action navale allemande dans le golfe de Finlande.

L'Allemagne viserait alors à occuper Revel, à l'entrée du golfe, et peut-être à tenter une démonstration contre Pétrougrade. Ce serait une opération bien plus d'ordre politique que militaire. Elle n'est évidemment pas impossible.

Cependant, pour l'instant, elle me paraît être encore peu probable. Un succès allié tendant vers le golfe de Finlande aurait surtout pour conséquence pratique de soutenir les tendances séparatistes de la Finlande. Ce ne serait pas négligeable. Mais il semble bien que si la flotte russe était résolue à s'y opposer, ce succès ne serait pas aisément obtenu.

On a beaucoup discuté naguère sur les projets de l'Allemagne visant le canal de Suez, pour couper la route de l'Extrême-Orient, vers Odesse, vers Moscou, vers Pétrougrade. Je ne sais si nos ennemis ont eu réellement les intentions qu'on leur attribuait. Mais je crois bien que le temps de ces grandes opérations est définitivement passé. L'Allemagne ne doit avoir maintenant ni les moyens, ni le désir d'entamer de vastes opérations étonnantes, quand elle sait que l'accroissement continu de la puissance des Alliés sur les fronts occidentaux exige toute son attention, toute sa vigilance et la concentration, de ce côté, du meilleur de ses forces militaires.

Outre ce qui est une tentative extrêmement risquée au point de vue militaire, un débarquement allemand à Revel ou même à Pétrougrade, resterait une opération en l'air, tant que les armées russes tiendraient la ligne de la Dvina et, stratégiquement, il ne conduirait à rien.

Sans nier sa possibilité, n'en exagérons pas la portée éventuelle, surtout tant qu'il demeure dans le domaine des hypothèses.

Sur le front occidental, tandis que l'artillerie reste très intense dans les Flandres, les coups de main se multiplient dans de nombreux secteurs. C'est ainsi que, ce matin, les Allemands ont tenté d'aborder nos lignes dans la région de la petite rivière la Miette, au nord de Berry-au-Bac. Après un vif combat ils ont été complètement repoussés, en subissant des pertes sensibles.

MARIUS RICHARD

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

### Sur notre front

18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

## Des Obus allemands en territoire hollandais

Amsterdam, 18 Septembre.  
On a vu de la frontière au Telegat que les avions alliés qui lancent des bombes, hier, sur les positions allemandes, entre Knokke et la ferme Haazegans, ont été violemment bombardés par les Allemands pas bien couché. Il vaut mieux que je devienne toute cette semaine à l'école. Je vais voir le directeur. Je lui expliquerai ce qui se passe...

— Mais non, maman, j'ai l'assurance...  
— Elle l'interrompt sur un ton si anxieux qu'il releva brusquement la tête.  
— Et que des plis se creusèrent en travers de son front...  
— Alors qu'une pensée... qu'un soupçon soudain lui traversa l'esprit...  
— Si tu l'exiges, maman... soit !  
— Oui, mon Marco... tu seras mieux... je t'assure... quelques jours ainsi, ce n'est pas une grave affaire... tu y restes bien l'hiver...  
— C'est vrai, concéda-t-elle.  
Puis, sans paraître attacher une grande importance à la question qui formulait :  
— Alors Claudette remontera seule ce soir ?  
Le visage de Christiane accusa un embarras... léger... vite dissipé, mais qui, pourtant, n'avait pas échappé à Marc.  
— Tu sauras restera ici quelques jours... comme toi...  
— Sa chambre à elle n'est cependant pas prise ?  
— Non... Mais il ne serait pas convenable qu'une jeune fille de son âge s'en revint seule au Châlet Bleu.  
— Claudette aurait pu rester... et moi m'en aller... j'aurais pris son lit.

## PROPOS DE GUERRE

### Bruits nocturnes

Je lis dans un journal que M. Hudelo, préfet de police de Paris, vient de donner aux agents de police, l'ordre d'intervenir chaque fois que les boueux ou les laitiers, au cours de leur travail nocturne, feront du bruit et que ce bruit sera de nature à troubler le repos des habitants.

Je ne garantis pas que les agents interviendront, mais il est excellent que le principe de cette intervention soit posé. Il y a vraiment des gens qui se fichent un peu trop du sommeil des autres dans les villes. Tantôt c'est un ivrogne qui déclare d'une voix tonnante contre la corruption des mœurs ou la cherté du vin ; tantôt c'est une auto pétaradante qui, filant en quatrième vitesse, fait vibrer les vitres de votre chambre ; tantôt c'est une bande de braves poilus qui hurlent une chanson de route pleine de pittoresque et de verve ; tantôt c'est une petite dame qui, se querellant avec son cheval, lance des cris perçants sous le poing de celui-ci ; tantôt c'est une salve de revolver qui vous jette à bas du lit et fait ouvrir les croisées du rez-de-chaussée au quatrième...

Voilà pour la nuit. A l'aube, c'est un autre genre de divertissements. Primo : les tramways qui, profitant de l'espace libre, font un peu de vitesse, histoire de se dégoûder les roues et la corne. Secundo : les boîtes à ordures. Tertio : les battues de tapis. J'en passe et des meilleurs.

De sorte qu'avoir le sommeil de Noé pour tenir le coup. On m'objectera, je le sais, que ceux qui sont au front... Mais je ferai remarquer qu'il y a à l'arrière des vieillards, des malades, des gens qui travaillent pendant le jour, qui, n'étant pas au front, ne peuvent bien aises de goûter la nuit les bienfaits d'un sommeil silencieux.

Mais les gens qui sont levés n'ont aucun pitié pour ceux qui sont couchés. La preuve en est que si, accoutumé à vous lever à dix heures, vous êtes sur pied, une fois par accident, à sept heures, vous allez carillonner chez de la Boygrie.

Soient encore au lit à pareille heure.

ANDRÉ NEGUS

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

### 1.144 JOUR DE GUERRE

Paris, 18 Septembre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Au cours de la nuit nous avons arrêté deux tentatives ennemies sur nos petits postes, l'une au sud-est de Saint-Quentin, l'autre dans la région des Bovelles.

De notre côté, nous avons réussi des coups de main vers Itancourt et la ferme de la Boygrie.

Au sud de la Miette, à la suite d'un violent bombardement, des détachements ennemis ont abordé nos lignes vers la route de Neufchâtel.

Un vif combat s'est engagé dans nos éléments avancés, d'où l'ennemi a été entièrement repoussé, après avoir subi de lourdes pertes.

Nous avons fait des prisonniers.

Sur la rive droite de la Meuse, grande activité des deux artilleries dans la région du bois des Fosses.

Nuit calme sur le reste du front.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

## LA DISCIPLINE DU PAYS

Mais ce ne sont pas seulement les volontés, ce sont toutes les forces matérielles du pays qu'il faut tendre vers ce but unique : la guerre. La défense nationale est un bloc qui ne se laisse pas fragmenter ; effectifs, munitions, ravitaillement, transports, approvisionnement en armes, tout doit apporter de son côté sa contribution et être étroitement lié aux autres. On n'en peut venir à bout que par un vaste effort de coordination et de synthèse qui, comparant les besoins et les possibilités,

## LA SITUATION GÉNÉRALE MILITAIRE

Si le front russe nous a causé de pénibles heures de nos jours, nous sommes en République nouvelle puisera dans l'excès même du péril, la force de refaire l'union et la discipline.

Sur tous les autres champs de bataille : sur le Carso, sur le Sereth, sur la Cerna, comme en Artois, depuis des mois, de grandes choses se sont accomplies dont les résultats, plus profonds qu'apparents en apparence, se manifesteront par leurs conséquences. Dans nos plaines de l'Est, les premiers contingents américains s'entraînent fraternellement avec nos troupes d'élite.

Voilà ce que sait chaque soldat dans nos tranchées, chaque ouvrier, chaque paysan dans son atelier ou sur son sillon. C'est là ce qui fait l'union indissoluble du pays à travers les épreuves, c'est le secret de cette discipline dans la liberté qui s'oppose victorieusement à la force brutale du militarisme allemand.

Cette discipline faite de raison et de confiance mutuelle, les gouvernements antérieurs l'ont maintenue durant trois années. Le gouvernement actuel n'en conçoit pas d'autre.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

Feuilleton du Petit Provençal du 19 septembre

— 94 —

## LE Roman de Christiane

DEUXIÈME PARTIE  
MAMAN « REVEUSE »

Christiane, maintenant, allait et venait à travers sa chambre... ne paraissant plus songer que le repos était son efficace pour la migraine qu'elle avait eue.

— Elle se dit :  
— Il n'est pas possible que Marc... que Claudette se trouvent de nouveau en présence de cette femme... de cet enfant... non... je ne le veux pas... et cela ne sera pas.

Mais comment empêcherait-elle cette rencontre... puisque Marc et Claudette rentraient chaque soir et puisque, en toute éventualité, cette femme et cet enfant allaient rester là, sous son toit, trois jours au moins ?

Elle s'arrêta à une résolution.  
Qu'elle mettrait à exécution l'après-midi même.

Févreuse, elle procéda rapidement à sa toilette.

Elle avait depuis longtemps fait l'acquisition d'un cheval et d'une voiture.

... Utilisés d'ailleurs assez rarement, car elle ne sortait guère.

L'un des domestiques accomplissait, pour ces rares sorties, les fonctions de cocher.

Elle prévint ce domestique qu'il eût à tenir la voiture attelée pour un heure.

Elle n'entra pas dans la chambre de la blessée... dans cette chambre que Pierre ne quittait pas.

Une angosse s'empara d'elle quand elle passa dans le couloir.

Ses poings se fermèrent... ses yeux s'emplirent d'une flamme rouge... inconsciemment, elle se mordait les lèvres.

A une heure, elle partit.

Elle avait donné l'ordre de la conduire à Lucerne... à l'école supérieure...

Vers deux heures la voiture arrivait devant le portail de cette école.

Christiane en descendait... toujours pâle... mais décidée, résolue.

Elle fit mander Marc au parloir... alléguant, comme excuse de l'heure indue, qu'elle devait l'aviser sans retard d'une grave nouvelle.

On accéda à sa demande.

Elle s'arrêta à une résolution.

Qu'elle mettrait à exécution l'après-midi même.

— Qu'y a-t-il, mère ? Pourquoi les trouves-tu ici à cette heure ?  
— J'ai quelque chose à te dire, mon enfant.  
— Tu m'inquiètes... Parle vite.  
— Ne t'inquiète pas... Il n'y a rien de grave.  
— Elle souriait à présent... mais lui... qui la commissaire devenait la tristesse... devenait l'angoisse... derrière ce sourire.

— Rien de grave, répéta-t-elle... Un ennui seulement.  
— Un ennui ?  
— Oui... Je dois te condamner pour quelques jours au régime d'hygiène.

— Pensionnaire... En voilà une idée, par exemple !  
— Et, cachant son inquiétude sous la raillerie :  
— Une avalanche aurait-elle enseveli le Châlet Bleu ?  
— Non... non, moquer !  
— Oh ! ce ne sera pas pour longtemps... ajoutait-elle. La semaine... tiens... la semaine seulement.  
— Et vivement... comme pour arrêter les questions qu'elle présentait... pour échapper à ce terrain... à ce terrain brûlant si dangereux à aborder.

— La raison, vas-tu me demander... Oh ! elle est bien simple... elle est toute simple... Un accident est arrivé à Mme Marquisat.  
— Un accident... mais je ne vois pas.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

— Attends donc... Elle est tombée... au cours d'une excursion qu'elle faisait aux rochers de Glythen, ce matin. Des guides l'ont portée au Châlet... évanouie... juste à l'heure où le docteur Sylvain montait pour sa visite... J'ai dû mettre une chambre à sa disposition... et comme il n'y en avait pas de vide en ce moment, j'ai donné la tiende.

— Tu as bien fait.  
— Elle s'agitait... elle a ajouté un nouveau lit.  
— Elle est gravement blessée, Mme Marquisat ?  
— Le docteur espère qu'il n'y aura pas de lésions internes... Il ne sera fixé que ce soir.

— Pauvre femme ! Pierre doit être bien désolé ?  
— Oui.  
— Tu l'as rassuré... consolé ?  
— Mais oui.  
— Elle répondait à ces dernières questions comme avec regret... brièvement, sèche.

Mais lui se remettait peu à peu de l'émotion que cette nouvelle, cette mauvaise nouvelle venait de lui faire éprouver, revenait à la réflexion :

— Oh ! il ne faut pas t'inquiéter pour cela... Je remonterai tout de même. Je trouverai bien à me gêner pour la nuit... Un matelas à terre me suffira... Je dors admirablement, tu le sais.

— Non... non... mon chéri... tu ne serais

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

— N'insiste pas... Marc... J'ai décidé que ce serait ainsi.  
— Bien... bien... maman... seulement... Il s'arrêta, hésitant à formuler la question qui lui venait aux lèvres.  
— Seulement quoi, mon chéri ?  
— Seulement me dis-tu bien la vérité ?...  
— Oh... Marc !  
— Oui, la vérité... faisait-il en levant... oh ! légèrement, respectueusement... en évitant tout de même un peu le ton de sa voix grave.

— Et comme il voyait l'embarras... la gêne, augmenter sur le visage pâle, sur le visage inquiet de sa mère :  
— Voyons... maman... plus je réfléchis... plus cet me semble bizarre... plus je me dis qu'il y a un mystère là-dessous... quelque chose que tu ne me dis pas.  
— Mon enfant...  
— Pourquoi, au lieu d'envoyer un domestique qui se serait très bien acquitté de la commission, es-tu venue... toi-même, toi qui ne quittes jamais le Châlet ?... C'est donc que tu avais bien peur que nous ne remonteras. Et voilà que tu trembles parce que j'ai deviné juste...  
— « Oui... tu me caches quelque chose...  
— Elle tressaillait.  
— Elle s'appuyait à une table placée à côté d'elle.

PAUL ROUGET.

(La suite à demain.)

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.

— N'insiste pas... Marc... J'ai décidé que ce serait ainsi.  
— Bien... bien... maman... seulement... Il s'arrêta, hésitant à formuler la question qui lui venait aux lèvres.  
— Seulement quoi, mon chéri ?  
— Seulement me dis-tu bien la vérité ?...  
— Oh... Marc !  
— Oui, la vérité... faisait-il en levant... oh ! légèrement, respectueusement... en évitant tout de même un peu le ton de sa voix grave.

— Et comme il voyait l'embarras... la gêne, augmenter sur le visage pâle, sur le visage inquiet de sa mère :  
— Voyons... maman... plus je réfléchis... plus cet me semble bizarre... plus je me dis qu'il y a un mystère là-dessous... quelque chose que tu ne me dis pas.  
— Mon enfant...  
— Pourquoi, au lieu d'envoyer un domestique qui se serait très bien acquitté de la commission, es-tu venue... toi-même, toi qui ne quittes jamais le Châlet ?... C'est donc que tu avais bien peur que nous ne remonteras. Et voilà que tu trembles parce que j'ai deviné juste...  
— « Oui... tu me caches quelque chose...  
— Elle tressaillait.  
— Elle s'appuyait à une table placée à côté d'elle.

PAUL ROUGET.

(La suite à demain.)

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL ANGLAIS

### 18 Septembre.

A part les rencontres de patrouilles dans le secteur d'Ypres, au cours desquelles nous avons fait quelques prisonniers, rien à signaler.



LA SITUATION FINANCIERE MUNICIPALE

Le Budget supplémentaire de 1917

La Mairie nous adresse le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1917. Au premier grand chapitre, nous avons un total de 144.844.500 fr. 75 en recettes et 139.037.150 fr. 75 en dépenses, soit 5.807.350 fr. d'excédent de recettes. Il y a dans ce bilan, deux raisons de s'écouler : l'excédent de recettes, qui révélerait prospères les finances municipales.

Mais le budget est vite dégonflé : il comprend, en effet, en recettes et en dépenses un crédit d'ordre de 112 millions qui représente l'emprunt-contrat aux Etats-Unis, et qui ne fait que servir de contrepartie à la caisse municipale. Le budget supplémentaire se balance donc en réalité, à 32.844.500 fr. 75 en recettes, 27.037.150 fr. 75 en dépenses.

L'excédent de recettes est le même, mais, à l'examen, il est loin de donner aux finances municipales la prospérité qu'il promet. Pour arriver à ce résultat, on fait, en effet, figurer en recettes des dépenses, dont l'un est émis, et l'autre va être. Si nous soustrayons, l'emprunt de 112 millions, nous trouvons la situation de 1916, et celui de 5.807.350 francs d'excédent de recettes, dont le budget primitif. En réalité donc, le budget supplémentaire équilibrerait purement et simplement la situation générale, à l'aide des ressources.

Mais l'examen du budget supplémentaire nous réserve une surprise plus grande, qui est pas à l'égard de la capacité financière de nos édiles : des dépenses, nous en avons, si l'on parcourt, en effet, les colonnes du budget, on constate, avec un étonnement compréhensible, que de compte de 1916 on a donné un excédent de 2.614.128 fr. 72. Sans doute aurions-nous une explication à fournir si l'on nous avait communiqué le compte administratif, il aurait présenté, par un mouvement de compensation, un excédent qui nous n'en comprenons pas un compte qui donne un excédent de recettes de 2.614.128 fr. 72, quand il a fallu un emprunt de 112 millions pour le liquider.

Le projet de loi réglementant le prix des journaux

Paris, 18 Septembre. Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

DERNIERS FEUILLES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macedoine

Communiqué français

Paris, 18 Septembre. Communiqué de l'armée d'Orient du 17 septembre. Activité d'artillerie, dans la vallée du Var et dans la boucle de la Cerna.

La Crise du Papier

Le projet de loi réglementant le prix des journaux

Paris, 18 Septembre. Aujourd'hui a été distribué à la Chambre le projet de loi tendant à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Le projet de loi réglementant le prix des journaux a été distribué à la Chambre le 17 courant. Il tend à autoriser le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, à ordonner des restrictions dans la consommation, en temps de guerre, du papier et des matières entrant dans sa fabrication. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

Communiqué officiel

Paris, 18 Septembre. Le gouvernement fait, à 22 heures, le communiqué officiel suivant :

Sur le front de l'Aisne, nous avons repoussé un coup de main ennemi sur nos tranchées au sud d'AILLES. Actions d'artillerie assez vives en Champagne, dans la région des Monts et dans le secteur d'Auberive. Sur la rive droite de la Meuse, la lutte d'artillerie a été assez violente au nord de la cote 344.

Communiqué anglais

18 Septembre 1917, 21 heures. Un coup de main a été exécuté ce matin sur les positions allemandes du bois d'Arvers par des troupes de la région du Nord, qui ont fait tuez prisonniers. Malgré la vive résistance de l'ennemi, notre position a été légèrement améliorée.

A l'est de Saint-Julien, un détachement qui tentait ce matin d'aborder nos lignes, au nord de Mérocourt, a été rejeté avec pertes par nos feux de mitrailleuses.

La Situation Militaire

Paris, 19 Septembre, 2 h. 10. La situation présente toujours la même physionomie.

Sur le front occidental, dans le secteur britannique comme dans la zone où opèrent les troupes françaises, les actions d'infanterie dépassent pas l'envergure de coups de main. Par contre, la canonnade ne cesse pas et le bombardement est toujours actif en Flandre, comme en Flandre, au nord de l'Aisne, aussi bien qu'en Champagne et devant Verdun.

Le 70<sup>e</sup> Anniversaire d'Hindenburg

Bâle, 18 Septembre. On mande de Berlin que le maréchal von Hindenburg vient de prier ses compatriotes de renoncer à toute manifestation collective à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Il est trop occupé et les temps sont trop graves.

L'Empereur d'Autriche

Rome, 18 Septembre. On mande de Zurich que l'empereur Charles I<sup>er</sup>, au cours de sa visite sur le front italien, au cours de sa mission officielle, a été atteint par des débris d'obus, qui élaient près de lui. (Radio).

Lord Derby en Italie

Rome, 18 Septembre. Une note officielle publiée ce soir dit : « Le ministre de la Guerre anglais, Lord Derby, qui a dédié et qui a dédié une activité intelligente à l'organisation de l'armée anglaise, a été, ces jours-ci, l'hôte du grand général italien, le maréchal Cadorna, qui a une mission militaire, composée des généraux Mac Ready et Maurice, du lieutenant-colonel Stanley et du commandant Scott.

Partout lord Derby a été accueilli chaleureusement et les officiers de la mission ont reçu les manifestations les plus cordiales. Après avoir parcouru pendant plusieurs jours les routes carrossables construites par les soldats d'Italie et visité plusieurs lignes de tranchées, la mission est retournée à Venise. Elle s'est particulièrement intéressée à la défense anti-aérienne de cette ville d'où elle est partie le 15 au soir directement pour l'Angleterre.

Un moment du départ, la mission a exprimé à plusieurs reprises sa propre admiration pour le grandeur des travaux accomplis par les soldats italiens, le bon moral et la belle tenue de ces troupes et pour le fonctionnement parfait des commandements et des services aussi bien sur le front qu'à l'arrière.

Après avoir quitté la frontière pour retourner dans le pays, lord Derby a envoyé au général Cadorna le télégramme suivant : « Avant de quitter l'Italie, je demande à Votre Excellence de pouvoir lui exprimer ma reconnaissance pour son amabilité et pour l'hospitalité que l'on m'a donnée pendant mon voyage à votre commandement suprême. Il m'en emporte les souvenirs de la plus haute estime pour votre œuvre et pour celle des vaillants soldats que Votre Excellence a sous ses ordres, et mon désir le plus sincère est de communiquer le plus tôt possible au ministre de la Guerre mes impressions sur la coopération magnifique de nos alliés italiens. — Lord Derby. »

Le généralissime Cadorna a répondu en ces termes : « Votre salut en quittant le sol italien, le fait grandement plaisir. Votre visite sur le front italien me laisse, ainsi qu'à ceux qui ont l'honneur de vous approcher, l'impression pleine de sympathie que est un lien nouveau à l'union d'êtres et d'action qui unissent deux armées et les deux pays. Dans ces temps de crise, il est de plus en plus important de manifester notre union dans la cause commune et de racines profondes aussi pour l'avenir. — Cadorna. »

Un « Caproni » vole pendant 6 heures avec 6 Passagers

Washington, 18 Septembre. Le capitaine Ruzatti, de l'armée italienne, a exécuté, le 18 septembre, un vol sur un appareil « Caproni ». Il a survolé la Virginie pendant six heures ayant à bord six passagers.

Il a fait un vent des plus violents, qui s'est élevé tout à coup, avec accident ne s'est produit au cours de ce raid. (Radio).

L'Affaire du « Bonnet Rouge »

Paris, 18 Septembre. Le capitaine Bouchardon a entendu ce matin un chauffeur du Bonnet Rouge, qui a divers reprises conduit Duval, Almercyria et Marion. Il a déclaré qu'il ne se rappelait pas les adresses exactes et que par conséquent il ne pouvait donner aucun renseignement.

Le capitaine Bouchardon a reçu ensuite M. Doyen, expert, et lui a remis une première rapport sur les opérations manifestées de Bolo. M. Doyen va se rendre de nouveau à Bordeaux pour continuer son expertise chez les notaires et chez les banquiers de cette ville.

Dans l'après-midi, le capitaine Bouchardon a reçu M. Sancerre, auteur du livre Les services de l'ennemi. M. Sancerre a précisé certaines accusations portées dans son ouvrage et a remis au magistrat les preuves des morceaux supprimés par la censure.

Bulletin Financier

Paris, 18 Septembre. — Peu de modifications importantes de cours sur la tenue générale de la cote. Il y a lieu cependant de noter un recul de nombreux réalisations à l'approche du troisième emprunt de guerre national. Notre 5<sup>e</sup> émission de actions de nos grandes banques et de nos compagnies de chemins de fer se maintiennent de meilleures sans doute l'indication que nous enregistrons hier sur les valeurs russes, et est de nouveau accentuée mais valeurs ex-quo se présentent sur tout le marché en banque, bourse et irréguliers, sans cependant bien dénoter. Les valeurs d'exportation sont fermes et le Rio-Tinto à 1.850 s'affirme sa position.

Sur le Front russe

Communiqué officie

Pétrograde, 18 Septembre. Le grand état-major russe nous fait le communiqué officiel suivant : FRONT OCCIDENTAL. — Dans la direction de Riga, aucun changement. Dans la région au nord-est de Friedrikstadt, nos troupes, après un combat, se sont emparées d'un point fortifié au sud du village de Bideg où elles ont capturé une mitrailleuse.

Sur le reste du front, fusillade et reconnaissance d'éclairage. FRONT ROUMAIN. — Dans la vallée de la Susita, région de Warnitza, les Roumains, après une préparation d'artillerie, ont attaqué et occupé, hier, un secteur de la position fortifiée ennemie. Dans la soirée du 16 septembre, après une violente préparation par obus asphyxiants, l'ennemi a fait une tentative contre les positions roumaines de la région Pantiu-Mercesti. La tentative a été repoussée par nos feux d'infanterie et d'artillerie.

FRONT DU CAUCASE. — Rien à signaler. AVIATION. — Notre pilote Komorowski a abattu un avion ennemi dans la région de Lektok sur laquelle il avait été attaqué au cours d'une reconnaissance. Pétrograde, 18 Septembre.

Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant : FRONT OCCIDENTAL. — Dans la direction de Riga, le combat d'avant-garde continue. Nos éléments d'avant-garde résistent partout et, sur certains points, progressent. Nous avons occupé le cimetière au sud-ouest de Hapsal, sur la rive droite de la rivière Aa, ainsi que la métairie Sadzen, au sud du bourg de Sissegal.

Dans la direction de Lina, un groupe de nos partisans a réussi un coup de main sur les retranchements ennemis à l'ouest du village d'Abiki. Sur le reste du front, fusillade et opérations d'éclairage. FRONTS ROUMAIN ET DU CAUCASE. — On ne signale rien de particulier. Mort d'un « As » allemand

Bâle, 18 Septembre. On mande de Berlin : « L'aviateur allemand Kurt Wolff, qui commandait l'escadron 17, a été tué pendant un vol de reconnaissance sur le front britannique. Le premier ministre, de son côté, a consenti un don de 500 livres sterling sur sa famille. »

« D'après le Bureau norvégien Veritas, les pertes que la guerre sous-marine a causées à nos marchandises norvégiennes en chiffres de 270 navires, représentant un tonnage total de 415.000 tonnes, jusqu'à la fin du second trimestre de l'année dernière. »

« Un jeune soldat originaire de Remiremont, qui n'avait pas donné de ses nouvelles depuis la bataille de Morhange, vient d'être à sa famille. »

« Des renseignements venus de Berlin font connaître que le gouvernement allemand, faisant droit à la requête du roi d'Espagne, a consenti un don de 100.000 pesetas sur le front britannique. »

« Les propriétaires de journaux quotidiens et hebdomadaires et les revendeurs de journaux de la province ont fait un don de 750 livres sterling à Mme veuve Sergio Bassat, en mémoire du brillant journaliste français, tué sur le front britannique. Le premier ministre, de son côté, a consenti un don de 500 livres sterling sur sa famille. »

« D'après le Bureau norvégien Veritas, les pertes que la guerre sous-marine a causées à nos marchandises norvégiennes en chiffres de 270 navires, représentant un tonnage total de 415.000 tonnes, jusqu'à la fin du second trimestre de l'année dernière. »

« Un jeune soldat originaire de Remiremont, qui n'avait pas donné de ses nouvelles depuis la bataille de Morhange, vient d'être à sa famille. »

« Des renseignements venus de Berlin font connaître que le gouvernement allemand, faisant droit à la requête du roi d'Espagne, a consenti un don de 100.000 pesetas sur le front britannique. »

« Les propriétaires de journaux quotidiens et hebdomadaires et les revendeurs de journaux de la province ont fait un don de 750 livres sterling à Mme veuve Sergio Bassat, en mémoire du brillant journaliste français, tué sur le front britannique. Le premier ministre, de son côté, a consenti un don de 500 livres sterling sur sa famille. »

« D'après le Bureau norvégien Veritas, les pertes que la guerre sous-marine a causées à nos marchandises norvégiennes en chiffres de 270 navires, représentant un tonnage total de 415.000 tonnes, jusqu'à la fin du second trimestre de l'année dernière. »

« Un jeune soldat originaire de Remiremont, qui n'avait pas donné de ses nouvelles depuis la bataille de Morhange, vient d'être à sa famille. »

« Des renseignements venus de Berlin font connaître que le gouvernement allemand, faisant droit à la requête du roi d'Espagne, a consenti un don de 100.000 pesetas sur le front britannique. »

« Les propriétaires de journaux quotidiens et hebdomadaires et les revendeurs de journaux de la province ont fait un don de 750 livres sterling à Mme veuve Sergio Bassat, en mémoire du brillant journaliste français, tué sur le front britannique. Le premier ministre, de son côté, a consenti un don de 500 livres sterling sur sa famille. »

« D'après le Bureau norvégien Veritas, les pertes que la guerre sous-marine a causées à nos marchandises norvégiennes en chiffres de 270 navires, représentant un tonnage total de 415.000 tonnes, jusqu'à la fin du second trimestre de l'année dernière. »

« Un jeune soldat originaire de Remiremont, qui n'avait pas donné de ses nouvelles depuis la bataille de Morhange, vient d'être à sa famille. »

« Des renseignements venus de Berlin font connaître que le gouvernement allemand, faisant droit à la requête du roi d'Espagne, a consenti un don de 100.000 pesetas sur le front britannique. »

Les Evénements militaires

d'après les Bulletins ennemis

COMMUNIQUE ALLEMAND

Genève, 18 Septembre. Le communiqué allemand s'exprime ainsi :

THEATRE ORIENTAL. — Dans la boucle de Luck, sur le cours inférieur du Zuzuz, et dans les montagnes à l'est du bassin de Keadivasar-Hely, nous avons fait de plus en plus de progrès dans le temps, en ce qui concerne le groupe d'armées Miesbach. Les Roumains ont exécuté plusieurs attaques partielles, après une canonnade plusieurs d'artillerie, à l'ouest du Sereth, près de l'embouchure de l'Arany. Elles ont échoué à l'embouchure du Sereth. Nous avons exécuté une opération qui nous a permis de faire des prisonniers.

Echos parlementaires

Le féminisme

Paris, 18 Septembre. MM. Gréard et Berger ont déposé une proposition de loi tendant à permettre aux femmes d'être nommées aux fonctions de greffier, commis-greffier et greffier-expéditionnaire près les Cours et Tribunaux.

Une loi sur les étrangers

M. Montet et un grand nombre de ses collègues ont déposé une proposition de loi ainsi conçue : Le gouvernement français se pourra intervenir dans les pays alliés résidant en France qui, soumis aux obligations militaires de leur pays d'origine n'auraient pas remplis ces obligations que s'ils jouissent dans ce pays d'origine des droits civils et politiques.

A la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie sous la présidence de M. Alexandre Béard. En qu-

CHACUN POUR SOI Les Pilules Pink POUR TOUS N'oubliez pas de faire parvenir à nos soldats de l'alcool de menthe de Ricqlès Produit hygiénique indispensable Le meilleur des dentifrices. Exiger du Ricqlès

HERNIES MEMBRE DU JURY DE HORS CONCOURS Le bandage GLASER guérit la hernie. C'est l'affirmation de tous ceux qui, affligés de hernies, furent guéris, grâce à la méthode rationnelle et curative du célèbre spécialiste. Le bandage de M. J. GLASER est absolument sans ressort ; il maintient les hernies les plus fortes et les plus anciennes, les guérit et les fait disparaître. Dans un but humanitaire, l'essai est fait gratuitement. Allez tous voir cet éminent praticien à : Gap, 19, hôtel des Négociants, Forcalquier, 30, hôtel des Licées, Barcelonne, 21, septième, hôtel de Pascal, Digne, 22, hôtel Boyer-Mestre, Veynes, 23, hôtel Dousselin, de 1 h. à 6 h. Sisteron, 24 septembre, hôtel des Anciens. MARSEILLE, 25, hôtel des Négociants, cours Belzunce. Cannes, 26 septembre, hôtel de l'Université, Menton, 27, hôtel de France et Voyageurs. Nice, 28, hôtel Moderne, 29, avenue de la Gare, Draguignan, 29, hôtel Bertin, Toulon, 30 septembre, hôtel du Nord. Brochure franco sur demande à M. J. GLASER, 63, boulevard Sébastopol, Paris. Ceintures ventrières pour déplacement de tous organes.

POILS Ce Soir avant le repas un GRAIN de VALS résultat demain matin

JE GUERIS LA HERNIE Nouvelle Méthode de Ch. COURTOIS spécialiste herniaire. SC. Faubourg Montmartre, Paris. Le Professeur COURTOIS, l'éminent Spécialiste qui seul garantit la guérison par écrit, recevra dans les villes suivantes : Privas, mercredi 10 sept., hôtel du Louvre, Largentière, jeudi 20, hôtel de l'Europe, La Voulte, vendredi 21, hôtel du Musée, Annonay, samedi 22, hôtel du Midi, Tournon, dimanche 23, hôtel de la Gare. Le Chézy, lundi 24, hôtel Courty, La Mairie, mardi 25, hôtel du Commerce. CEINTURES VENTRIERES ANATOMIQUES POUR REIN MOBILE DESCENTE DE MATRIÈRE. EVENTRATION

Inouï et Merveilleux TOUS NOS COMPLETS DE PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES 62 A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 16, Rue St-Ferdinand, 30 MARSEILLE (Bd de la Madeleine, 87 AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

La Neurasthénie, toutes les dépressions physiques et morales résultant de l'appauvrissement du sang, sont vaincues par LA FERROCHINAISE Phosphatée du Dr VILLARD EN VENTE dans toutes les Pharmacies

REMERCIEMENTS (Carquefanne) M<sup>lle</sup> Abeille Julie ; les familles Mistre, Guilo, Augias, Abelin, Cognat, Gérin, Ardouvin, Jalin, Broquier, Roubaud et Esfrin remercient tout sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de la regrettée Jeanne ABELLE.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE M. et M<sup>me</sup> Charles Bourrel et leurs enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont été témoignées à l'occasion du décès de M<sup>lle</sup> Suzanne BOURRELL, leur fille chérie et sœur, et de leur prière d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera dite jeudi 20 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Vincent-de-Paul (les Réformés). On ne recevra pas de condoléances.

AVIS DE MESSE (Marseille-Martigues) M. Rogues, contrôleur principal des Douanes ; M<sup>lle</sup> Rogues, née Santon, et M<sup>lle</sup> veuve Santon, née Grandguy, remercient leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion

